



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Bureau Communautaire

La Présidente certifie que la convocation du Bureau Communautaire a été faite le 17 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 18h00, le Bureau Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents ou représentés :

8 Présents :

Madame WANTZ Nadine, Madame CUENOT Christelle, Monsieur FLEUROT Emmanuel, Monsieur GERMAIN Guillaume, Monsieur GUIGUEN Dominique, Monsieur HANRIOT Jean-Charles, Monsieur MAINIER Gilles, Monsieur ORMAUX Alexandre.

1 Membre absent/excusé :

Monsieur SAUVIAT Jean-Louis

N°25-01-24-03D

Objet : Subvention Scénarioz (Troupe des Troupes) :

Vu le courrier du 14 Mai 2024 de la présidente de l'association Scénarioz qui sollicite un soutien financier pour promouvoir le patrimoine de notre territoire ;

La Présidente explique que l'association Scénarioz souhaite promouvoir la culture théâtrale auprès du territoire.

La Présidente propose au bureau communautaire que la Communauté de Communes du Pays Riolois s'engage à verser :

- Une subvention de 500 € pour aider l'association au financement d'actions culturelles sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- **de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Bureau Communautaire

La Présidente certifie que la convocation du Bureau Communautaire a été faite le 17 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 18h00, le Bureau Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents ou représentés :

8 Présents :

Madame WANTZ Nadine, Madame CUENOT Christelle, Monsieur FLEUROT Emmanuel, Monsieur GERMAIN Guillaume, Monsieur GUIGUEN Dominique, Monsieur HANRIOT Jean-Charles, Monsieur MAINIER Gilles, Monsieur ORMAUX Alexandre.

1 Membre absent/excusé :

Monsieur SAUVIAT Jean-Louis

N°25-01-24-04D

Objet : Signature d'une convention avec l'association Au Coin de l'Oreille :

La Présidente explique que La Communauté de Communes du Pays Riolois et l'association Au Coin de l'Oreille ont décidé de s'associer en vue de favoriser, sur le territoire de la Communauté de Communes, la diffusion des musiques actuelles.

Ce partenariat, engagé en juillet 2024 avec notamment un événement organisé à Trésilley dans le cadre des ESTIVALES DE SAONE permet la mise en œuvre d'une activité de diffusion de concerts et d'actions culturelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, répondant aux objectifs de développement territorial des deux structures, ainsi qu'aux attentes des habitants du territoire. Il permet une mise en valeur des énergies locales, par la co-construction d'événements avec les associations et les structures qui les accueillent, ainsi que la promotion des musiques actuelles dans toute leur diversité.

La Communauté de Communes s'engage à apporter à l'association une subvention d'un montant de 2500 euros dans le cadre du partenariat culturel entre les deux structures. La collectivité est garante du bon déroulé de l'organisation, notamment des relations avec les communes et les associations partenaires. Les villages d'accueil, via leurs associations locales le cas échéant, prennent en charge l'organisation générale de la manifestation, en lien avec la Communauté de Communes, l'accueil sur place de l'équipe d'Au coin de l'oreille et des artistes, et l'accueil du public.

La Communauté de Communes s'engage également à :

- faire connaître des référents par village/structure pour l'organisation pratique de chaque concert ;
- faire la publicité des concerts dans ses publications et auprès des élus de la collectivité ;
- faire connaître ce partenariat.

Pour l'année 2025, il est prévu de recevoir au sein d'une des 33 communes de la CCPR, un concert. Les modalités d'organisation doivent être définies avec l'association Au coin de l'Oreille.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente, Nadine Wantz, à signer la convention avec l'association Au Coin de l'Oreille**
- **de valider le montant de la subvention à hauteur de 2500 € pour l'année 2025**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





**Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Bureau Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Bureau Communautaire a été faite le 17 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 18h00, le Bureau Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents ou représentés :

8 Présents :

Madame WANTZ Nadine, Madame CUENOT Christelle, Monsieur FLEUROT Emmanuel, Monsieur GERMAIN Guillaume, Monsieur GUIGUEN Dominique, Monsieur HANRIOT Jean-Charles, Monsieur MAINIER Gilles, Monsieur ORMAUX Alexandre.

1 Membre absent/excusé :

Monsieur SAUVIAT Jean-Louis

N°25-01-24-02D

Objet : Subvention Comité d'animation de Voray-sur-l'Ognon :

Vu le courrier du président du Comité d'animation de Voray-sur-l'Ognon qui sollicite un soutien financier pour organiser des événements culturels dans la communauté de communes du Pays Riolois ;

La Présidente explique que le Comité d'animation de Voray-sur-l'Ognon souhaite promouvoir la culture musicale auprès du territoire.

La Présidente propose au bureau communautaire que la Communauté de Communes du Pays Riolois s'engage à verser :

- Une subvention de 1 000 € pour l'organisation de spectacles musicaux sur le territoire communautaire durant l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- **de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ